



République Française
VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00



Affiché du : 28 NOV. 2019
au : 28 DEC. 2019

Service Affaires Générales – Pôle Assemblées
Tél : 04.94.36.30.81
assemblee@mairie-toulon.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 NOVEMBRE 2019

ETAT DES PRESENTS

**CONSEIL MUNICIPAL : 59 ABSENTS EXCUSES :
ABSENTS :
PRESENTS : 54 REPRESENTES : 5**

M. Hubert FALCO – MAIRE – PRESENT

ADJOINTS

M. CAVANNA	PRESENT	MME AUDIBERT	PRESENTE
M. CHENEVARD	PRESENT	M. JEROME	PV A M. CHENEVARD
MME ANDREOTTI	PRESENTE	MME BERARD	PRESENTE
M. TAINGUY	PRESENT	MME MONDONE	PV A M. CHARRIEZ
M. DI GIORGIO	PRESENT	MME DEPALLENS	PRESENTE
M. BONNUS	PRESENT	M. NAVARRO	PRESENT
M. CHARRIEZ	PRESENT	M CHARRETON	PRESENT
M. LANDOLFINI	PRESENT	MME VERDERY	PRESENTE
MME FEUNTEUN	PRESENTE	MME PAGANI-BEZY	PRESENTE
MME GHERARDI	PRESENTE	M. MAHALI	PRESENT
MME MASSI	PRESENTE		

CONSEILLERS MUNICIPAUX

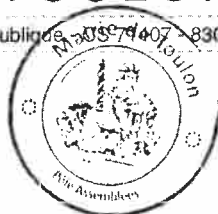
M. AVERSO	PRESENT	MME GERBY-GEBELLIN	PRESENTE
MME GLUCK	PRESENTE	MME ESCANDE	PRESENTE
MME RUVIRA	PRESENTE	MME FORTIAS	PRESENTE
M. CAMELI	PRESENT	M. PELLETIER	PRESENT
MME MARTIN-LOMBARD	PRESENTE	M. MORENO	PRESENT
MME LEVY	PV A M. CAVANNA	MME PASQUALI-CERNY	PRESENTE
M. LE BERRE	PRESENT	MME BENDAHBI	PV A M. LE DU
M. LEONI	PRESENT	M. LE DU	PRESENT
M. DHO	PRESENT	M. LAGAYE	PRESENT
M. TROUILLAS	PRESENT	MME LE GAC	PRESENTE
MME PICCONI	PRESENTE	M. WAQUET	PRESENT
MME BILLET-JAUBERT	PRESENTE	M. DESGORCES	PRESENT
M. PUGET	PRESENT	MME LAVALETTE	PRESENTE
MME GENETELLI	PRESENTE	M. NAVARRANNE	PRESENT
M. TANGUY	PRESENT	M. TOULZAC	PRESENT
MME MANZANARES	PRESENTE	M. REBEC	PRESENT
M. GUILHEM	PRESENT	MME DRIQUEZ	PV A MME LEBEDEL-EYRIES
MME MATHLOUTHI	PRESENTE	MME LEBEDEL-EYRIES	PRESENTE
MME FUMEX	PRESENTE		



République Française
VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales – Pôle Assemblées
Tél : 04.94.36.30.81
assemblee@mairie-toulon.fr



Affiché du : 28 NOV. 2019
au : 28 DEC. 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 NOVEMBRE 2019

ETAT DES PRESENTS

**CONSEIL MUNICIPAL : 59 ABSENTS EXCUSES :
PRESENTS : 53 ABSENTS :
REPRESENTES : 6**

M. Hubert FALCO – MAIRE – PRESENT

ADJOINTS

M. CAVANNA	PRESENT	MME AUDIBERT	PRESENTE
M. CHENEVARD	PRESENT	M. JEROME	PV A M. CHENEVARD
MME ANDREOTTI	PRESENTE	MME BERARD	PRESENTE
M. TAINGUY	PRESENT	MME MONDONE	PV A M. CHARRIEZ
M. DI GIORGIO	PRESENT	MME DEPALLENS	PRESENTE
M. BONNUS	PRESENT	M. NAVARRO	PRESENT
M. CHARRIEZ	PRESENT	M CHARRETON	PV A MME DEPALLENS
M. LANDOLFINI	PRESENT	MME VERDERY	PRESENTE
MME FEUNTEUN	PRESENTE	MME PAGANI-BEZY	PRESENTE
MME GHERARDI	PRESENTE	M. MAHALI	PRESENT
MME MASSI	PRESENTE		

CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. AVERSO	PRESENT	MME GERBY-GEBELLIN	PRESENTE
MME GLUCK	PRESENTE	MME ESCANDE	PRESENTE
MME RUVIRA	PRESENTE	MME FORTIAS	PRESENTE
M. CAMELI	PRESENT	M. PELLETTIER	PRESENT
MME MARTIN-LOMBARD	PRESENTE	M. MORENO	PRESENT
MME LEVY	PV A M. CAVANNA	MME PASQUALI-CERNY	PRESENTE
M. LE BERRE	PRESENT	MME BENDAHBI	PV A M. LE DU
M. LEONI	PRESENT	M. LE DU	PRESENT
M. DHO	PRESENT	M. LAGAYE	PRESENT
M. TROUILLAS	PRESENT	MME LE GAC	PRESENTE
MME PICCONI	PRESENTE	M. WAQUET	PRESENT
MME BILLET-JAUBERT	PRESENTE	M. DESGORCES	PRESENT
M. PUGET	PRESENT	MME LAVALETTE	PRESENTE
MME GENETELLI	PRESENTE	M. NAVARRANNE	PRESENT
M. TANGUY	PRESENT	M. TOULZAC	PRESENT
MME MANZANARES	PRESENTE	M. REBEC	PRESENT
M. GUILHEM	PRESENT	MME DRIQUEZ	PV A MME LEBEDEL-EYRIES
MME MATHLOUTHI	PRESENTE	MME LEBEDEL-EYRIES	PRESENTE
MME FUMEX	PRESENTE		

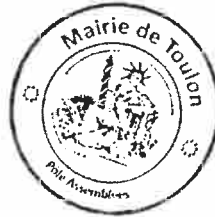


République Française

VILLE DE TOULON

Hotel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex – 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales
Pôle Assemblées
Tél. 04.94.36.30.81
ASSEMBLEE@mairie-toulon.fr



Affiché du : 28 NOV. 2019
au : 28 DEC. 2019

CONSEIL MUNICIPAL

DU

MERCREDI 27 NOVEMBRE 2019

ORDRE DU JOUR

DECISIONS.....	2
DEVELOPPEMENT DURABLE.....	7
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	7
FINANCES	8
AFFAIRES JURIDIQUES - CONTENTIEUX.....	9
CONTRATS PUBLICS.....	10
SOLIDARITES	11
CULTURE - ANIMATION CULTURELLE	12
SPORTS.....	13
EDUCATION	14
PERSONNEL	15
HABITAT.....	16
BATIMENTS - TRAVAUX	17
CONDITION ANIMALE.....	18
ANCIENS COMBATTANTS.....	19



DECISIONS

Affiché du : 28 NOV. 2019
au : 28 DEC. 2019

COMPTE RENDU

Compte rendu des diverses décisions prises par Monsieur le Maire de Toulon, Ancien Ministre dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : règlements des frais et honoraires, assurances, ester en Justice, louage de choses et autres pour le mois de novembre 2019, en application des délibérations du 9 avril 2014 et du 25 novembre 2016 enregistrées sous les numéros 2014/68/S et 2016/293/S.

DECISIONS DE PAIEMENT : Frais d'actes et de contentieux

2019/104 - Paiement de la somme de 122,48 € TTC, à la SELARL ACCIPIENS – Maître BEYSSON-DE-SAULES, Huissier de justice associé, pour les frais d'assignation dans l'affaire Ville de TOULON / SPLM – Facture n° J1567 du 28.06.2019.

LOUAGE DE CHOSES :

2019/108 – De conclure avec la « CL'AIME » dont le siège est à TOULON (83000), 9, rue du Tonkin, une convention à titre précaire et révocable portant sur une salle située dans un bâtiment communal dénommé Ecole Élémentaire VAL FLEURI sis à TOULON (83000), Rue du Tonkin.

Cette convention est consentie à titre gratuit à compter du 1^{er} septembre 2019, pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction ne pouvant excéder douze ans.

Compte tenu du but poursuivi par cette association, la Ville lui consent une mise à disposition gratuite, les charges seules étant supportées par l'association et évaluées sur la base d'un forfait annuel établi à 100 €.

Ces sommes seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 70, fonction 71, article 70878.

2019/130 – De conclure avec l'association « MARIE REVE » dont le siège est à TOULON (83200), 9, impasse Emeric, la Petite Résidence, une convention à titre précaire et révocable portant sur une salle située dans le bâtiment communal dénommé « Salle Emeric » sis à TOULON (VAR), 230, impasse Emeric.

Cette convention est consentie à compter du 1^{er} octobre 2019, pour la durée d'une année.

Compte tenu du but poursuivi par cette association, la Ville lui consent une mise à disposition gratuite, les charges seules étant supportées par l'association et évaluées sur la base d'un forfait annuel établi à 50 €.

Ces sommes seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 70, fonction 71, article 70878.

2019/131 - De conclure avec l'association « LA NACELLE », dont le siège est sis à TOULON (VAR), 334, Rue Francis GARNIER, une convention d'occupation portant sur une salle située dans un bâtiment communal dénommé « ECOLE ELEMENTAIRE VAL FLEURI » sis à TOULON (VAR), Rue Lieutenant Roger LAURET.

Cette convention est consentie à titre gratuit à compter du 1^{er} octobre 2019 pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction ne pouvant excéder douze ans.

Compte tenu du but poursuivi par cette association, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, les charges seules étant supportées par l'association et évaluées sur la base d'un forfait mensuel établi à 100 €.

Ces sommes seront imputées en recettes au budget de la Ville, chapitre 70, fonction 71, compte 752.

Cette décision annule et remplace la décision n° 2019/040/A.J. du 1^{er} avril 2019.

2019/132 - De conclure avec l'association « FAC UNIVERSAL COMPAGNY », dont le siège est sis à TOULON (83200), 14, Route des Tribus Comuni, résidence Les Moulins, Bt A, une convention d'occupation portant sur une salle située dans un bâtiment communal dénommé « ECOLE ELEMENTAIRE VAL FLEURI » sis à TOULON (VAR), Rue Lieutenant LAURET.

Cette convention est consentie à titre gratuit à compter du 1^{er} octobre 2019 pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction ne pouvant excéder douze ans.

Compte tenu du but poursuivi par cette association, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, les charges seules étant supportées par l'association et évaluées sur la base d'un forfait mensuel établi à 60 €.

Ces sommes seront imputées en recettes au budget de la Ville, chapitre 70, fonction 71, compte 752.

2019/133 - De conclure avec l'association « CLUB DES RETRAITES DU PONT DU LAS / BON RENCONTRE », dont le siège est sis à TOULON (VAR), Avenue Aristide Briand, une convention d'occupation portant sur une parcelle de terrain située dans l'enceinte du Stade Mercheyer, Avenue Aristide Briand, à TOULON (VAR).

Cette convention est consentie à compter du 1^{er} octobre 2019 pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction ne pouvant excéder douze ans.

Compte tenu du but poursuivi par cette association, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, les charges seules étant supportées par l'association et évaluées sur la base d'un forfait mensuel établi à 60 €.

Ces sommes seront imputées en recettes au budget de la Ville, chapitre 70, fonction 71, compte 752.

2019/134 - De conclure avec l'association « FRANCE CANCER », dont le siège est sis à TOULON (83200), 148, rue du Sénégal, une convention d'occupation portant sur une salle située dans un bâtiment communal dénommé « ECOLE ELEMENTAIRE VAL FLEURI » sis à TOULON (VAR), Rue Lieutenant LAURET.

Cette convention est consentie à titre gratuit à compter du 1^{er} octobre 2019 pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction ne pouvant excéder douze ans.

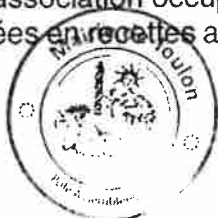
Compte tenu du but poursuivi par cette association, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

2019/135 - De conclure avec les trois associations « FRATERNITE FORCES SOUS-MARINES » - « AGASM RUBIS » - « AMMAC-TOULON-VAR », dont les sièges sociaux sont sis à TOULON, 145, Chemin de la Majourane - Place Louis Charry – Maison du Combattant Place DOUAUMONT, une convention d'occupation portant sur une salle située dans un bâtiment communal dénommé « EX CLUB DES RETRAITES » sis à TOULON (VAR), Place Louis Charry au 1^{er} étage.

Cette convention est consentie à titre gratuit à compter du 1^{er} octobre 2019 pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction ne pouvant excéder douze ans.

Compte tenu du but poursuivi par cette association, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, les charges seules étant supportées par l'association et évaluées sur la base d'un forfait mensuel établi à 50 € par association occupante.

Ces sommes seront imputées en recettes au budget de la Ville, chapitre 70, fonction 71, compte 752.



2019/136 – De conclure avec l'association « CANARYSKY PARACHUTE CLUB », dont le siège est sis à TOULON (VAR), 37, rue Paul Lendrin, une convention d'occupation à titre précaire et révocable portant sur des locaux communaux situés au 1^{er} étage, de l'immeuble – 37, rue Paul Lendrin à TOULON (VAR).

Cette convention est consentie à titre gratuit à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de un an, elle sera renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder 12 ans.

Seuls les frais de fonctionnement établis sur la base d'un forfait mensuel fixé à 50 € seront facturés à l'association.

Ces sommes seront imputées en recettes, chapitre 75, article 71, compte 752.

Cette décision annule et remplace la décision n° 2019/021/A.J. du 8 mars 2019.

2019/137 - De conclure avec l'association « MUNITIQUE- FORMATION et MULTIMEDIA », numéro Siret 332 854 991 00020, domiciliée à TOULON (VAR), 1, rue Docteur Carence, représentée par sa Présidente Madame Catherine MEISSONNIER, une convention d'occupation précaire et révocable portant sur le garage communal n°184, situé à TOULON (VAR), 9001, Rue pierre SEMARD, « Parking de l'Equerre ».

Cette mise à disposition est consentie à compter du 1^{er} octobre 2019, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 56,05 € HT, soit 67,26 € TTC, révisable annuellement tous les 1^{er} janvier.

Cette convention se renouvellera ensuite par tacite reconduction, sans pouvoir excéder douze ans.

Ces sommes seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 75, fonction 71, compte 752.

2019/138 - De conclure avec la SAS # MONTESANTOS, numéro Siret 848 135 810 000 10, domiciliée à TOULON (VAR), 29-31-33 Rue LARMODIEU, représentée par sa gérante Madame Nicole MONTESANTOS, une convention d'occupation précaire et révocable portant sur le garage communal n°216, situé à TOULON (VAR), 9001, Rue pierre SEMARD, « Parking de l'Equerre ».

Cette mise à disposition est consentie à compter du 1^{er} octobre 2019, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 56,05 € HT, soit 67,26 € TTC, révisable annuellement tous les 1^{er} janvier.

Cette convention se renouvellera ensuite par tacite reconduction, sans pouvoir excéder douze ans.

Ces sommes seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 75, fonction 71, compte 752.

2019/139 - De conclure avec la EIRL « LE PETIT BISCUITIER », numéro Siret 823 407 143 000 10, domiciliée à TOULON (VAR), 8, rue Pierre SEMARD, représentée par son gérant Monsieur Romain PAPPON, une convention d'occupation précaire et révocable portant sur le garage communal n°239, situé à TOULON (VAR), 9001, Rue pierre SEMARD, « Parking de l'Equerre ».

Cette mise à disposition est consentie à compter du 1^{er} octobre 2019, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 56,05 € HT, soit 67,26 € TTC, révisable annuellement tous les 1^{er} janvier.

Cette convention se renouvellera ensuite par tacite reconduction, sans pouvoir excéder douze ans.

Ces sommes seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 75, fonction 71, compte 752



Affiché du : 28 NOV. 2019
au : 28 DEC. 2019

2019/140 - De conclure avec la SARL « 11^{ème} ART », numéro Siret 832 174 502 000 19, domiciliée à TOULON (VAR), 11 rue SEILLON, représentée par sa gérante Madame Adeline RODRIGUEZ, une convention d'occupation précaire et révocable portant sur le garage communal n°255, situé à TOULON (VAR), 9001, Rue pierre SEMARD, « Parking de l'Equerre ». Cette mise à disposition est consentie à compter du 1^{er} octobre 2019, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 56,05 € HT, soit 67,26 € TTC, révisable annuellement tous les 1^{er} janvier.

Cette convention se renouvellera ensuite par tacite reconduction, sans pouvoir excéder douze ans.

Ces sommes seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 75, fonction 71, compte 752.

2019/141 - De conclure avec la SARL « NET PLUS PROVENCE », numéro Siret 809 615 644 000 14, domiciliée à TOULON (VAR), 28, Rue Chevalier PAUL, représentée par son gérant Monsieur Georges MOREL, une convention d'occupation précaire et révocable portant sur le garage communal n°125, situé à TOULON (VAR), 9001, Rue pierre SEMARD, « Parking de l'Equerre ».

Cette mise à disposition est consentie à compter du 1^{er} octobre 2019, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 56,05 € HT, soit 67,26 € TTC, révisable annuellement tous les 1^{er} janvier.

Cette convention se renouvellera ensuite par tacite reconduction, sans pouvoir excéder douze ans.

Ces sommes seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 75, fonction 71, compte 752.

2019/142 - De conclure avec la Société SARL « BARRIO CHICAGO », numéro Siret 8479 482 666 000 13, domiciliée à TOULON (VAR), 1, Rue SEMARD, représentée par son gérant Monsieur Sébastien ROMEO, une convention d'occupation précaire et révocable portant sur le garage communal n°241, situé à TOULON (VAR), 9001, Rue Pierre SEMARD, « Parking de l'Equerre ».

Cette mise à disposition est consentie à compter du 1^{er} octobre 2019, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 56,05 € HT, soit 67,26 € TTC, révisable annuellement tous les 1^{er} janvier.

Cette convention se renouvellera ensuite par tacite reconduction, sans pouvoir excéder douze ans.

Ces sommes seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 75, fonction 71, compte 752.

2019/143 - De conclure avec Madame Christine ALBERT, Professeur d'Ecole, une convention à titre précaire et révocable portant sur un logement de fonction dans l'école Elémentaire PONT NEUF II, sis à TOULON (VAR), Place Denis DUSSOUB.

Cette convention est consentie à compter du 1^{er} octobre 2019 par tacite reconduction ne pouvant excéder douze ans.

Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 288,27 € charge non comprise.

Cette redevance est révisable annuellement en fonction de l'indemnité représentative de logement versée aux Professeurs des Ecoles.



Affiché du : 28 NOV. 2019
au : 28 DEC. 2019

2019/144 - De conclure avec Madame Pauline TOURLAND, Professeur d'Ecole, une convention à titre précaire et révocable portant sur un logement de fonction dans l'école Elémentaire AGUILLON, sis à TOULON (VAR), 169, Rue VAUQUELIN.

Cette convention est consentie à compter du 1^{er} octobre 2019 par tacite reconduction ne pouvant excéder douze ans.

Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 288,27 € charge non comprise.

Cette redevance est révisable annuellement en fonction de l'indemnité représentative de logement versée aux Professeurs des Ecoles.

2019/145 - De conclure avec Madame Patricia PALADINI, née le 23 Mars 1960 à TOULON (VAR), et demeurant à LA SEYNE-SUR-MER (83500), 386, Avenue Hugues CLERY, une convention d'occupation précaire et révocable portant sur le garage communal n° 163, situé à TOULON (VAR), 9001 Rue pierre SEMARD, « Parking de l'Equerre ».

Cette mise à disposition est consentie à compter du 1^{er} octobre 2019, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 56,05 € HT, soit 67,26 € TTC, révisable annuellement tous les 1^{er} janvier.

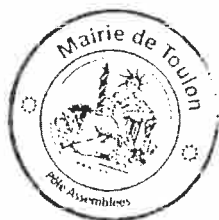
Cette convention se renouvellera ensuite par tacite reconduction, sans pouvoir excéder douze ans.

Ces sommes seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 75, fonction 71, compte 752.

RISQUES URBAINS ET HABITAT :

2019/006 - Décision d'exécuter des travaux d'office IMR n°1382/2016 Immeuble sis à Toulon (Var) 23, rue Paul LENDRIN, cadastré CL n°0024.

ARRETE MINISTERIEL – Prorogation du délai de décision de l'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement relatif à l'exploitation des installations classées pour la protection de l'environnement du dépôt essences marine de Toulon, parc du Lazaret, situées sur le territoire des communes de Saint-Mandrier-sur-Mer, La Seyne-sur-Mer et de Toulon (Var).



Affiché du :	2 8 NOV. 2019
au :	2 8 DEC. 2019

RAPPORTEUR

Monsieur le Maire

DEVELOPPEMENT DURABLE

1^{ère} page de garde

00.0.01

DADVilIDur003

2019/219/S

Rapport sur la situation de la Ville de Toulon en matière de développement durable au titre de l'année 2019

Le Conseil Municipal prend acte du rapport sur la situation de la Ville de Toulon en matière de développement durable au titre de l'année 2019

Question rapportée par Monsieur CHENEVARD

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

00.0.02

DFJdir005

2019/220/S

Débat d'orientation budgétaire - Exercice 2020

**ADOpte A LA MAJORITE ABSOLUE
POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
POUR de Mme LE GAC, M. WAQUET, M. DESGORCES,
Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE et M. TOULZAC
CONTRE de M.REBEC, Mme DRIQUEZ et Mme LEBEDEL-EYRIES**



Affiché du : 28 NOV. 2019

au : 28 DEC. 2019

RAPPORTEUR

Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire

FINANCES

2 ^{ème} page de garde 01.1.01 DFJbudg013 2019/221/S	Adoption de la décision modificative n°1 de l'exercice 2019 - Budget Principal ADOpte A LA MAJORITE ABSOLUE POUR de la MAJORITE MUNICIPALE CONTRE de Mme LE GAC, M. WAQUET, M. DESGORCES, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE et M. TOULZAC CONTRE de M.REBEC, Mme DRIQUEZ et Mme LEBEDEL-EYRIES
01.1.02 DFJbudg014 2019/222/S	Adoption de la décision modificative n°1 de l'exercice 2019 - Budget annexe des cimetières UNANIMITE
01.1.03 DFJbudg015 2019/223/S	Adoption de la décision modificative n°1 de l'exercice 2019 - Budget annexe des transports ADOpte A LA MAJORITE ABSOLUE POUR de la MAJORITE MUNICIPALE CONTRE de Mme LE GAC, M. WAQUET, M. DESGORCES, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE et M. TOULZAC CONTRE de M.REBEC, Mme DRIQUEZ et Mme LEBEDEL-EYRIES
01.1.04 DFJprbu18 2019/224/S	Présentation des rapports annuels 2018 des représentants de la Ville désignés comme administrateurs au sein des Sociétés d'Economie Mixte (S.E.M.) et des Sociétés Publiques Locales (S.P.L.) AVIS FAVORABLE de la MAJORITE MUNICIPALE AVIS DEFAVORABLE de Mme LE GAC, M. WAQUET, M. DESGORCES, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE et M. TOULZAC ABSTENTION de M.REBEC, Mme DRIQUEZ et Mme LEBEDEL-EYRIES
01.1.05 DFJprbu19 2019/225/S	Transmission du Rapport Annuel 2018 et du Budget Supplémentaire 2019 du Crédit Municipal de Toulon Le Conseil Municipal prend acte de la transmission du Rapport Annuel 2018 et du Budget Supplémentaire 2019 du Crédit Municipal de Toulon



Affiché du : 28 NOV. 2019
au : 28 DEC. 2019

01.1.06 DFJdir006 2019/226/S	Autorisation de signer les conventions ascendante et descendante de mise à disposition des services métropolitains de Toulon Provence Méditerranée et de la Commune de Toulon <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
01.1.07 DFJcoex007 2019/227/S	Attribution de subventions : soutien à des associations de quartiers pour des actions de secours aux plus démunis <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
01.1.08 DFJprbu20 2019/228/S	Modification de la délibération n°2018/195/S adoptée en séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2018 - Demande de participation financière auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.), au titre du Plan Musée, pour le projet de réhabilitation du Musée d'Art de Toulon <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
01.1.09 DFJdir010 2019/229/S	Mandat spécial pour le déplacement d'élus <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>

AFFAIRES JURIDIQUES - CONTENTIEUX

01.2.01 DFJcont09 2019/230/S	Signature de l'acte authentique à intervenir en exécution de l'arrêt de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence du 14 mars 2019 condamnant la Ville à restituer le prix de vente en échange de la restitution de l'immeuble et à indemniser les Consorts RACT-BRANCAZ du préjudice subi <p style="text-align: center;">UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES POUR de la MAJORITE MUNICIPALE ABSTENTION de Mme LE GAC, M. WAQUET, M. DESGORCES, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE et M. TOULZAC POUR de M. REBEC, Mme DRIQUEZ et Mme LEBEDEL-EYRIES</p>
---	---



Affiché du : 28 NOV. 2019 au : 28 DEC. 2019
--

CONTRATS PUBLICS

01.3.01 DFJmarch013 2019/231/S	Convention de groupement de commandes avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée et 11 communes du territoire de l'agglomération en vue de la conclusion d'un marché d'extension, de maintenance et de supervision du réseau de radiocommunication TETRA UNANIMITE
---	--



Affiché du :	2 8 NOV. 2019
au :	2 8 DEC. 2019

RAPPORTEUR

Madame Dominique ANDREOTTI, 3ème Adjoint au Maire

SOLIDARITES

03.1.01
DSPacces001
2019/232/S

Présentation du rapport annuel 2018 de la Commission Communale pour l'Accessibilité (C.C.A.)

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2018 de la Commission Communale pour l'Accessibilité (C.C.A.)



Affiché du : 28 NOV. 2019
au : 28 DEC. 2019

RAPPORTEUR

Monsieur Yann TAINGUY, 4ème Adjoint au Maire

CULTURE - ANIMATION CULTURELLE

04.1.01 DSPDCMuse002 2019/233/S	Autorisation de renouveler l'adhésion à l'association "Comité National Français du Conseil International des Musées" (ICOM-France) UNANIMITE
04.1.02 DSPDCMuse003 2019/234/S	Autorisation de renouveler l'adhésion à l'association "Fédération Nationale des Maisons d'Ecrivains et des Patrimoines Littéraires" pour le Musée Jean Aicard Paulin Bertrand UNANIMITE



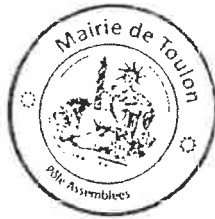
Affiché du : 28 NOV. 2019
au : 28 DEC. 2019

RAPPORTEUR

Monsieur Michel BONNUS, 6ème Adjoint au Maire

SPORTS

06.1.01 DFSEVespo023 2019/235/S	Attribution de subventions à diverses associations sportives au titre du Budget 2019 UNANIMITE
--	--



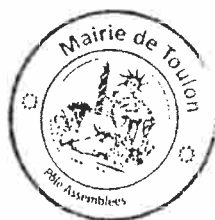
Affiché du : 28 NOV. 2019
au : 28 DEC. 2019

RAPPORTEUR

Monsieur Jean-Marie CHARRIEZ, 7ème Adjoint au Maire

EDUCATION

07.1.01 DFSEVéduc15 2019/236/S	Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations relevant de l'Education au titre de l'exercice 2019 UNANIMITE
---	--



Affiché du : 28 NOV. 2019
au : 28 DEC. 2019

RAPPORTEUR

Madame Florence FEUNTEUN, 9ème Adjoint au Maire

PERSONNEL

09.2.01 DRHdir003 2019/237/S	Fixation des taux de promotion pour les avancements de grade au titre de l'année 2019 UNANIMITE
09.2.02 DRHdir002 2019/238/S	Mise à jour du tableau des effectifs UNANIMITE



Affiché du : 28 NOV. 2019
au : 28 DEC. 2019

RAPPORTEUR

Madame Hélène AUDIBERT, 12ème Adjoint au Maire

HABITAT

12.5.01 DADhabI002 2019/239/S	Prorogation du délai de demande de paiement d'une subvention au profit de la copropriété de l'immeuble 31, rue Victor Micholet situé dans le Périmètre de Restauration Immobilière (P.R.I) pour la réalisation de travaux de rénovation UNANIMITE
12.5.02 DADhabI003 2019/240/S	Approbation de la participation financière de la Ville à TOULON HABITAT MEDITERRANEE pour une opération de construction neuve de 18 logements dénommée «LES PINS 2» et située au 339, avenue André le Chatelier à Toulon UNANIMITE Monsieur CAVANNA ne participe pas au vote.



Affiché du : 28 NOV. 2019
au : 28 DEC. 2019

RAPPORTEUR

Madame Martine BERARD, 14ème Adjoint au Maire

BATIMENTS - TRAVAUX

14.2.01
DSTbâti007
2019/241/S

Dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme

UNANIMITE



Affiché du : 28 NOV. 2019
au : 28 DEC. 2019

RAPPORTEUR

Madame Christine PAGANI - BEZY, 20ème Adjoint au Maire

CONDITION ANIMALE

20.2.01 DADproan003 2019/242/S	Attribution d'une subvention de fonctionnement à diverses associations de protection animale
UNANIMITE	



Affiché du : 28 NOV. 2019
au : 28 DEC. 2019

RAPPORTEUR

Monsieur Michel CAMELI, Conseiller municipal délégué

ANCIENS COMBATTANTS

24.1.01 DSPDCfoye008 2019/243/S	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Générale Amicale des Sous-Mariniens de Toulon et du Var (A.G.A.S.M. section RUBIS) UNANIMITE
--	---



Affiché du : 28 NOV. 2019
au : 28 DEC. 2019